

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

31 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 26
PRÉSENTS : 19
PROCURATIONS : 3
VOTANTS : 22
POUR : 22
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
N° 2025-50

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA - Sébastien BIZET - Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Maria-Dolorès THUDEROZ - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Eliane GEOFFROY (pouvoir à Maria-Dolorès THUDEROZ) - Pascal ROUSSET (pouvoir à Corinne JOURDAN) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI - Yann FLAMANT

Monsieur Patrick RAMON a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. Pour correspondre à la réalité des services, avancements de grade, modification de temps de travail, départs en retraite... il est nécessaire de mettre en adéquation les grades inscrits au tableau avec les grades des agents en fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et 332-8,

Vu le budget communal 2025,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 3 octobre 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

DECIDE de supprimer au tableau des emplois :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet à compter du 1er novembre 2025

APPROUVE la modification du tableau des emplois, charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Yannick PAQUE

